

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Nadine DURAND, Sylvie FEUILLADE, Pascale GERVAIS BORDIER, Nathalie REGNIER, MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Guillaume PIC, Olivier PLANARD, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN
Mme Mireille TOURAILLES a donné procuration à M. Olivier PLANARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS BORDIER, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Fin des tarifs réglementaires de vente d'électricité
- Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
- Modification voirie communale
- Stationnement
- Partenariat intercommunal
- Entretien des espaces verts
- Festivités
- Communications
- Nuisances canines
- Rapport d'Océral sur les déchets
- Questions diverses

I – Approbation du compte rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (11 votants) le procès-verbal de la séance du 11 avril 2015 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II - Fin des tarifs réglementaires de vente d'électricité :

M. le Maire informe de la fin des tarifs réglementaires de vente d'électricité à compter du 31 décembre 2015 pour les sites dont la consommation dépasse 36 kVA. Après vérification la commune n'est pas concernée.

III – Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (2015/0029) :

M. le Maire rappelle l'arrêté du 5 Août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard du 02 Février 2015.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IV - Modification voirie communale :

M. le Maire propose au conseil municipal le déclassement de certaines voies communales pour répondre à des problématiques de desserte. Après délibération, le conseil municipal est favorable à cette démarche et autorise le Maire à suivre la procédure.

V – Stationnement :

Dans le cadre de son pouvoir de police, M. le Maire souhaite prendre un arrêté pour délimiter les zones de stationnement. Il propose aux conseillers municipaux intéressés une visite de la commune pour définir les emplacements concernés.

VI - Partenariat intercommunal :

La municipalité souhaite organiser un partenariat avec les communes voisines. Une première réunion s'est tenue le 23 avril avec les Maires de Cannes et Clairan et Crespian pour discuter des possibilités de mettre en commun du matériel et du personnel afin de réduire les coûts. Un comité de pilotage sera mis en place pour approfondir le projet.

VII - Entretien des espaces verts :

M. le Maire présente un dossier réalisé par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons sur l'entretien des espaces verts et urbanisés sans pesticides et économes en eaux.

VIII – Festivités :

Une réunion est programmée avec le comité des fêtes le lundi 11 mai à 18h45 pour discuter de l'organisation des festivités.

IX – Communications :

La commune a décidé de coopérer avec la commune de Cannes et Clairan pour éditer un journal commun ayant pour titre « Au fil de la Courme ».

IX - Nuisances canines :

M. le Maire informe le conseil municipal que plusieurs personnes se sont plaintes pour des nuisances dues aux aboiements de chiens ou déjections canines. Il souhaite rencontrer les propriétaires pour discuter du problème.

X - Rapport d'Ocréal sur les déchets :

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2014 d'OCREAL sur l'incinération des déchets.

XI - Questions diverses :

Une exposition de bijou fantaisie se tiendra à la bibliothèque le 27 mai.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.